

Manitoba se préoccupe beaucoup plus de la prospérité du centre du Canada qu'on pourrait le soupçonner à première vue; pour sa part, l'Ontario s'inquiète beaucoup moins de l'Ouest. Les choses ont radicalement changé depuis autrefois. Lorsqu'on ralentit les activités en Ontario et en Colombie-Britannique pour combattre l'inflation, le Manitoba est forcément moins prospère. Il se peut que la déflation ait été nécessaire dans d'autres régions du Canada, l'an dernier, mais nous n'en avons sûrement pas besoin au Manitoba.

Je voudrais maintenant citer certaines statistiques démographiques. En 1911, la population des Prairies comptait pour 18.5 p. 100 de celle du Canada, et le nombre de ses députés représentait 12.2 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. Pour la population, la proportion avait atteint 22.6 p. 100 en 1931, tandis que les députés manitobains occupaient 22 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. La population du Manitoba ne représentait, en 1951, que 18.1 p. 100 de celle du Canada et elle n'était représentée que par 18 p. 100 des députés à Ottawa. En 1968, le pourcentage était tombé à 16.7 pour la population et à 17 pour le nombre de députés au Parlement. Il en ressort clairement que la population du Manitoba et des provinces des Prairies ont diminué en importance et qu'il en est ainsi de la députation. Voilà ce qui s'est produit depuis le milieu des années 30 et nos statistiques sur la migration nette me donnent raison. De 1951 à 1956, le Manitoba a perdu 185 citoyens. De 1956 à 1961, il en a perdu 4,360, et de 1961 à 1966, 28,960. Ces chiffres révèlent que la tendance s'est maintenue depuis 1951.

Aux yeux des gens de l'Ouest, les liens commerciaux ne semblent plus relier l'Est et l'Ouest, comme c'était le cas autrefois. Nos centres commerciaux sont importants, mais notre influence au sein de la Confédération baisse constamment. D'autre part, la population des Prairies augmente et fournit des débouchés à la partie centrale. Ce fut le cas jusqu'aux années 30, mais ces marchés ne cessent de perdre de l'importance depuis quelques années, comme d'ailleurs la délégation des Prairies à la Chambre des communes. Par ailleurs, l'importance du marché extérieur de la province centrale augmente graduellement.

D'après mes chiffres, l'Ontario exporte des produits, mais nous exportons notre problème du chômage. Au Manitoba, nous exportons des citoyens depuis des années. Nous les exportons vers l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. C'est pourquoi notre taux de chômage désaisonnalisé n'est que de 4.3 p. 100, bien en deçà de la moyenne nationale. Notre problème de chômage est relativement beaucoup moins grave qu'ailleurs, mais c'est une piètre consolation car les chômeurs pour qui nous aurions à trouver du travail sont allés grossir les rangs des chômeurs dans d'autres régions du Canada. En période de prospérité, ces personnes qui ont quitté le Manitoba aggravent le problème de la pollution en Ontario et en Colombie-Britannique et contribuent à l'inflation dans les régions où elles vont s'installer. Le gouvernement fédéral prend alors des mesures anti-inflationnistes qui semblent s'attaquer au Manitoba et à d'autres provinces, et le Manitoba a été matraqué involontairement l'année dernière parce que le gouvernement fédéral a voulu maintenir nos exportations concurrentielles et empêcher l'inflation d'envahir le Canada central. Quand les temps

[M. Osler.]

sont un peu plus durs, le gouvernement fédéral propose des remèdes basés sur un chômage global d'environ 4 p. 100, ce qui inévitablement profite surtout aux provinces qui ont causé les difficultés en premier lieu et qui ont donc le plus de chômage.

Bien peu de mesures proposées dans le budget à l'étude vont aider le Manitoba à améliorer sa position au sein de la Confédération, position, qui, je le répète, s'affaiblit depuis une vingtaine d'années. Certaines de ces mesures vont apparemment aggraver la position de cette province. Ce sont de bonnes mesures que j'appuierai certes, mais elles ne s'inspirent guère d'une pensée réellement fédéraliste, qui est devenue plus nécessaire que jamais auparavant. Un des principaux objectifs d'un État fédéral doit être d'équilibrer les éléments qui le constituent. C'est l'objectif déclaré du gouvernement actuel. Il ne faut jamais oublier cet objectif; il faut revenir à nos premières préoccupations et respecter l'axe est-ouest que nous avons créé. Si nous devions faillir à la tâche, le sort de notre nation sera compromis. De plus, nous devons, de propos délibéré, favoriser des politiques propres à encourager notre population excédentaire à se diriger vers l'Ouest et le Nord.

C'est dans l'action du ministère de l'Expansion économique régionale que doit, dans l'immédiat, résider l'espoir d'un changement. C'est avec plaisir que j'ai entendu le ministre déclarer qu'un montant de plus de 300 millions de dollars serait dépensé en 1971-1972. J'aimerais savoir d'après quels critères ces crédits seront attribués. Si le chômage devait constituer le seul critère, cet argent aurait vite fait de s'évaporer en ce qui concerne le Manitoba et quelques autres provinces. Nous avons exporté notre chômage pendant des années. Si l'on retient comme critère l'octroi à toutes les régions de chances égales dans le domaine économique—ce qui est l'objectif déclaré du gouvernement—nous autres, Manitobains, pourrions demeurer confiants en l'avenir du Manitoba et de l'ensemble du Canada. L'expansion économique régionale, assortie des mesures déjà prises en vue d'asseoir l'agriculture des Prairies sur une base à long terme qui soit saine, pourrait alors devenir quelque chose de vraiment efficace au moment où nous nous engageons dans le second centenaire de la Confédération.

Je songe à une expansion économique régionale accompagnée d'une rationalisation de l'agriculture ainsi qu'à une troisième mesure d'importance vitale que je proposerais en lui donnant le nom de fonds de stabilisation régionale. On doit mettre au point un mécanisme qui permette la régionalisation de la politique monétaire et fiscale, et les provinces pourront alors utiliser leur politique fiscale à des fins de stabilisation. Cela m'encourage de savoir que les différents ministres des Finances étudient maintenant ce problème. Je le répète, il faut trouver un moyen de stimuler ou de freiner l'économie d'une région donnée sans que l'économie du Canada tout entier en soit affectée.

Il y a quelque temps, M. André Raynauld, de l'Université de Montréal, a proposé un régime de ce genre. C'est un économiste fort respecté. J'ai l'impression que le gouvernement fédéral a adopté certaines de ses propositions, au moins en partie, en créant un fonds de prêts de 150 millions de dollars pour des travaux publics provinciaux. En prenant comme unique critère les chiffres du chômage, le gouvernement empêche le fonds de contribuer à la planification fiscale à l'échelle régionale, ce que proposait